

## **English**

### **1. Elucidate Amad's death!**

Amad Ahmad died on 29 September 2018 at the age of 26. He died of serious injuries sustained in a fire in his prison cell at Kleve JVA on 17 September, where he was innocent for more than two months.

Amad had been a recognized Syrian refugee in Germany since 2016. In July 2018 he was arrested at a swimming lake in Geldern, North Rhine-Westphalia. Four women claimed to have been harassed by him. However, he was not taken away by the police because he allegedly looked like a man wanted for rape. This rape, it has now become clear, never took place (ak 643) - and Amad had nothing to do with it. Another mix-up then led to his imprisonment: The alias of an asylum seeker from Mali who was wanted by the police resembled the name of Amad. But the person he was looking for looks very different. A more exact comparison would have had to show immediately that Amad was not the wanted person. No interpreter was present at the first instruction in the correctional facility. Amad did not speak good German, according to statements by friends. So it may be that he neither understood exactly why he was imprisoned nor was he able to clear up the confusion. At the beginning of September, however, he explained to a psychologist that he was not the person they were looking for. This information was forwarded to the JVA, but had no consequences. In addition, Amad is attested to being at risk of suicide when he is arrested, but no corresponding protective measures are taken.

When death and confusion become public, North Rhine-Westphalia's Justice Minister Bie-senbach (CDU) rashly states that Amad set the fire himself. His report, however, is incomplete, much remains unclear. A fire expert was also let into the cell much too late. An emergency call made by Amad was initially concealed. It was also concealed that the responsible JVA employee had ignored this emergency call. Even now it is obvious that the many mistakes in the work of the police and judicial officers and the investigating authorities must be due to structural racism: so many omissions can hardly be a coincidence.

The case of Oury Jalloh has shown: Especially when police and judicial forces are involved in the death of a poultry victim and the public prosecutor's office commits investigation errors, the relatives and the general public must accompany the investigations and court proceedings critically, since the judiciary usually covers perpetrators in its own ranks. Amad's family must have access to all files. This is only possible if she complains herself. She therefore urgently needs a good legal adviser to represent her complaint. So that she does not have to bear the costs alone, groups like the ISD, the Oury Jalloh Initiative and KOP have started a call for donations, which we support. Donations are possible here.

### **2. Complaint against brutal police employment in Ellwangen**

In May, a brutal police operation took place at the first LEA in Ellwangen. After a deportation was broken off due to peaceful protests by other residents, masked and armed policemen and -women stormed the camp a few days later. They

destroyed inventory, beat and tied fugitives, searched premises, arrested several people and initiated investigations (Newsletter #6). In the summer, several fugitives were on trial for allegedly resisting and assaulting police officers. In none of the trials was there a critical confrontation with the massive police violence. Also the legal basis of the brutal use was not questioned at any point, the accused fugitives were sentenced without exception. With the convictions the completely disproportionate acting of the police should be legitimized afterwards (Newsletter #7).

Meanwhile Alassa M., who witnessed the police attack himself and was deported to Italy like some others in the meantime, has filed a lawsuit against the racist police operation before the administrative court in Stuttgart. His lawyer and he are of the opinion that the raid was illegal. According to Baden-Württemberg's police law, such a search may only take place if it has been ordered by a court, except in the case of imminent danger. However, this was not the case during the police operation on 3 May.

It remains to be seen how the Stuttgart court will assess these questions. However, the political context must not be overlooked: The purpose of the raid was to intimidate and criminalize active fugitives who protested against the miserable conditions in the camp and showed solidarity against deportations. In addition, this sent a message to the majority population that fugitives are dangerous and criminal and must therefore be kept at bay by heavily armed police officers. This racist policy cannot be stopped by a court ruling alone. Nevertheless, a positive decision by the court could provide an important basis for further political debate over this and other racist police attacks.

### **3. Chronicle of Guard Violence against Fugitives**

Since the beginning of November, around 30 defendants have had to answer to the Siegen Regional Court for their systematic abuse of refugees in a refugee shelter in Burbach (North Rhine-Westphalia) in 2014. According to the public prosecutor's office, even minor violations of the house rules, such as smoking in the rooms, were arbitrarily punished in an inhuman manner. The home management, social workers and guards had locked some residents in a so-called "problem room" for days on end, where they had been subjected to harassment and severe ill-treatment. Two employees of the Arnsberg district government are also accused. They were aware of the unlawful use of force because their office was temporarily located in the immediate vicinity of a so-called "problem room". Nevertheless, they did not intervene to stop the abuse. A former police officer from Rhineland-Palatinate is also among the accused. On several days, he took over guard shifts in the accommodation in Burbach and is said to have been involved in a particularly brutal attack in which a young man lost consciousness due to blows to his head.

The fact that brutal violence by security services, as in Burbach, is not an isolated case, but occurs systematically in refugee camps, is shown by a chronicle, which we have compiled on the basis of the web documentation of the Antiracist Initiative (ARI) for the years 2015-2017.\* The list does not claim to be exhaustive. On the contrary, a large dark field can be assumed. Fugitives find themselves in a

situation of dependency towards the guards and therefore often do not dare to complain about misconduct and abuse of power - or they are deliberately put under pressure by the responsible guards not to bring any complaints to the outside world. Fugitives often hesitate to turn to the police because of negative experiences. Sometimes complaints are simply not followed up or fugitives who make their experiences public are themselves prosecuted. Even if our overview only scratches on the surface, it still shows how regularly and systematically fugitives from power abuse, harassment, humiliation and physical attacks by security personnel are exposed. [Click here for the chronicle.](#)

\*The ARI documentation "Bundesdeutsche Flüchtlingspolitik und ihre leödlichen Folgen" (Federal German Refugee Policy and its Deadly Consequences), which dates back to 1993, covers events in which refugees were injured or died as a result of state measures or racist attacks by the population.

#### **4. Trial reports**

##### **Nothing new in the German justice system: Fugitives are deprived of their fundamental rights**

Augsburg, 7 November 2018: Around 50 activists have gathered before the Augsburg District Court to protest in solidarity and express their displeasure at the general disregard of the rights of fugitives and the Bavarian refugee policy. Among them are the two defendants Mamadou A. and Idris M. (names changed), who, however, remain in the background. The two refugees from Gambia are accused of breaking the peace, both have appealed against their orders of punishment. But what is behind these charges?

On the night of 14 March, police officers broke into the Do-nauwörth First Reception Centre (EA) to arrest a fugitive from Gambia for deportation. However, he was not in the camp at that time. In their search for the fugitive, policemen and -women indiscriminately beat room doors and abruptly ripped the residents out of their sleep. The triggering of the fire alarm also caused many of them to leave their rooms and look for the reason for the disturbance. The gathering of the residents outside the rooms and their understandable indignation at the nocturnal measures later presented guards and police as an active threat. The police stigmatized the fugitives as "rioters" and accused them of systematically preventing the deportation of the wanted person.

As a result, the residents of the EA Donauwörth experienced a brutal police raid with around 200 fully armed civil servants including dogs on the afternoon of 14 March. 32 Gambian refugees identified with dubious lists of names were imprisoned with massive brutality. Two of them were released the same day, while the other 30 were detained on remand for about two months. The fact that the raid was directed exclusively against Gambier, even though the EA Donauwörth accommodates fugitives of different nationalities, can be interpreted as an obvious act of institutional racism aimed at weakening the community organization of Gambian fugitives in Donauwörth.

As so often, the brutality of the police is not an issue in court hearings. The judge believes the partly incomplete statements of the police officers inside and the security personnel of the Maltese unquestioned. The judge also does not go further into the questionable methods by which the accused poultry were identified. It is interesting that all witnesses confirm that the fugitives did not want to prevent the deportation of the wanted person. The reason for the massive police raid was rather the fact that the fugitives repeatedly expressed their displeasure at the inhuman conditions in the shelter; they even tried to leave the country voluntarily. This makes it clear that the real "threat", which the witnesses never tire of emphasizing, was the political work of the Gambian community organization in the EA Donauwörth.

For the judge, the mere presence of the two defendants at the scene of the incident is enough to bring about a breach of the peace. She sentences the defendants to 80 and 90 daily rates of 10 euros each. This corresponds to the penalty level of the penalty orders. In her reasoning, the judge describes asylum seekers as "guests" who have to behave accordingly, her verdict calls a necessary "general preventive measure" and she repeatedly uses the word "rotting together". She thus denies fugitives their right to assembly and freedom of expression and criminalizes solidarity between them in principle. Once again it is clear that fugitives are regarded by the judiciary as second-class people.

Mamadou A. and Idris M. as well as the Gambian community, however, do not want to let themselves be underwhelmed. A. and M. have decided to appeal against the verdict. However, they are not alone: the public prosecutor's office has also filed an appeal and wants to obtain an even higher sentence. We will report on what happens next.

### **Too sensitive for racism in the workplace?**

On 24 October, the complaint of a black woman was heard before the Berlin Labor Court. Julia S. (name changed) was reprimanded by her employer, an operator of dating websites, for refusing to publish an article on "How to date a Black Woman". The conflict led to the termination of the employment relationship. Now Julia S. sued for compensation because she could no longer work there due to the racist climate and pressure from her employers.

In an impressive statement, she explained why she had refused to publish such a racist article and how great the loss of a job she liked to do until the incident was: "I'm not here on the street because of a racist attack. But what I have experienced in this company is no less painful. And I can say that because I experienced both. In fact, it is particularly painful because it happened at my workplace. It should be safe for everyone, regardless of skin color." She also says, "The company has failed to protect me against discrimination. Instead, because of my objections, I was also exposed to harassment from her side. For example, when my manager told me that my opinion didn't count because I was black."

The judge clearly had difficulty understanding why such an article racialized the sexuality of black women and the request to publish it violated the plaintiff. Thus,

right at the beginning of the trial, he expressed his astonishment in a passive-aggressive manner that the plaintiff wanted to work for an online dating company, even though she was "so sensitive" in this area. A prime example of Victim Shaming. Also the former employer and his lawyer apparently did not want to understand why the article and the handling of Julia S. is problematic. They explained that there was also a Jew and an Orthodox Muslim working for the company. The latter refused to do some work, but that was no problem for the managing director. For Julia S., however, this possibility would not have existed, as she would have always had to deal with similar articles because of her professional position in the company and would also have been associated with these articles in public with her name. There is hope that after discussions Julia S.'s team backed her and unanimously refused to publish the article.

The judge urged a settlement. For Julia S., however, an apology from the company was a prerequisite for agreeing to a settlement without judgment. However, the managing director was not prepared to do so, as he did not see any racist attitude in himself. He offered without hesitation a "premium payment for special burdens at the end of the business relationship" of 5,000 Euros. This shows how entrepreneurs try to free themselves from their responsibility for racist behavior. Julia S. has meanwhile rejected the offer. The judge has already indicated that he will dismiss the suit, but the written verdict is still pending. Julia S. has been accompanied and supported by the anti-discrimination network Berlin of the TBB (ADNB) and Each One (EOTO e.V.).

### **The criminalization finds no end - Proceedings against the activists\* of 31 May in Nuremberg**

The criminal justice system continues to crack down on people who protested resolutely on 31 May 2017 against the deportation of vocational school student Asif N. to Afghanistan. Several activists\* have already been sentenced, ranging from working hours and fines to suspended sentences. One activist was also detained for months on end (Newsletter #4), another activist was wanted by public search. The public prosecutor's office has appealed against the first-instance decision in three proceedings because it wants to achieve an even higher sentence. Further proceedings are still pending.

The accusation is almost always resistance against enforcement officers - a classic when it comes to justifying unlawful police violence afterwards, stigmatizing activists as perpetrators of violence and criminalizing legitimate protest. The trial against Asif is to begin on 19 December - he is also accused of resisting enforcement officers, among other things.

We show solidarity with the activists\* of 31 May and demand the immediate cessation of all proceedings!

### **Français**

#### **1. Résoudre la mort d'Amad !**

Amad Ahmad est décédé le 29 septembre 2018 à l'âge de 26 ans. Il est décédé des suites de blessures graves qu'il avait subies lors d'un incendie dans sa cellule de la prison de Kleve JVA le 17 septembre - où il avait été innocent pendant plus de deux mois.

Amad vit en Allemagne depuis 2016 en tant que réfugié syrien reconnu. En juillet 2018, il a été arrêté dans un lac de baignade à Geldern, en Rhénanie du Nord-Westphalie. Quatre femmes ont prétendu avoir été harcelées par lui. Cependant, la police ne l'a pas emmené avec eux pour cette raison, mais parce qu'il ressemblait à un homme recherché pour viol. Ce viol, c'est maintenant clair, n'a jamais eu lieu (ak 643) - et Amad n'a rien à voir avec cela. Une autre confusion a conduit à son emprisonnement : l'alias d'un demandeur d'asile malien recherché par la police ressemblait au nom d'Amad. Cependant, la personne que vous recherchez semble très différente. Une comparaison plus exacte aurait dû montrer immédiatement qu'Amad n'était pas celui que l'on recherchait. Aucun\* interprète\* n'était présent lors de la première instruction dans l'établissement correctionnel. Amad ne parlait pas bien l'allemand - d'après les déclarations de ses amis\*. Il se peut donc qu'il n'ait pas compris exactement pourquoi il a été emprisonné et qu'il n'ait pas été capable de dissiper la confusion. Au début du mois de septembre, cependant, il a expliqué à un psychologue qu'il n'était pas la personne qu'ils recherchaient. Cet avis est transmis à l'établissement correctionnel, mais n'a aucune conséquence. En outre, Amad est reconnu comme étant en danger de suicide lorsqu'il est arrêté, mais aucune mesure de protection correspondante n'est prise.

Lorsque la mort et la confusion deviennent publiques, le ministre de la Justice de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bie-senbach (CDU), déclare hâtivement qu'Amad a lui-même mis le feu. Toutefois, son rapport est fragmentaire et beaucoup de choses restent floues. Un expert en incendie a également été admis dans la cellule beaucoup trop tard. Un appel d'urgence fait par Amad a d'abord été dissimulé. Il a également été dissimulé que l'employé responsable de l'AVC n'avait pas tenu compte de cet appel d'urgence. Il est d'ores et déjà évident que les nombreuses erreurs dans le travail des officiers de police et de justice\* et des autorités chargées des enquêtes doivent être dues à un racisme structurel : tant d'omissions ne peuvent guère être le fruit du hasard.

Le cas d'Oury Jalloh a montré En particulier lorsque les forces policières et judiciaires sont impliquées dans la mort d'une victime avicole et que le ministère public commet des erreurs d'enquête, les proches et le public en général doivent accompagner de manière critique les enquêtes et les procédures judiciaires, puisque le pouvoir judiciaire couvre généralement les auteurs dans ses propres rangs. La famille d'Amad a besoin de voir tous les dossiers. Vous ne pouvez le faire que si elle se plaint elle-même. Elle a donc un besoin urgent d'un bon conseiller juridique pour représenter son cas. Pour qu'elle n'ait pas à supporter seule les coûts, des groupes tels que l'ISD, l'Initiative Oury Jalloh et KOP ont lancé un appel aux dons, que nous soutenons. Les dons sont possibles ici.

## **2. Plainte contre une action policière brutale à Ellwangen**

En mai, une opération policière brutale a eu lieu à la première LEA à Ellwangen. Après qu'une déportation a été interrompue en raison de protestations pacifiques d'autres résidents\*, des policières masquées et armées\* ont pris d'assaut le camp quelques jours plus tard. Ils ont détruit des stocks, battu et ligoté des fugitifs, fouillé les lieux, arrêté plusieurs personnes et ouvert des enquêtes (Bulletin no 6). Au cours de l'été, un certain nombre de fugitifs qui avaient été impliqués ont été jugés parce qu'ils auraient résisté et attaqué physiquement des policiers\*. Dans aucun des procès, il n'y a eu de confrontation critique avec la violence policière massive. Le fondement juridique du déploiement brutal n'a été remis en question à aucun moment ; les accusés en fuite ont été condamnés sans exception. Les condamnations visaient à légitimer les actions totalement disproportionnées de la police (Newsletter #7).

Entre-temps, Alassa M., qui a lui-même été témoin de l'agression policière et a été expulsé vers l'Italie entre-temps, a intenté un procès contre l'opération policière raciste devant le tribunal administratif de Stuttgart. Son avocat et lui pensent que le raid était de droite. Selon la loi sur la police du Bade-Wurtemberg, une telle perquisition ne peut avoir lieu que si elle a été ordonnée par une décision judiciaire, sauf en cas de danger imminent. Toutefois, ce n'était pas le cas lors de l'opération de police du 3 mai. Reste à savoir comment le tribunal de Stuttgart appréciera ces questions. Toutefois, le contexte politique ne doit pas être négligé : L'objectif du raid était d'intimider et de criminaliser les fugitifs actifs qui protestaient contre les conditions misérables dans le camp et manifestaient leur solidarité contre les déportations. Elle a également envoyé un message à la population majoritaire selon lequel les fugitifs sont dangereux et criminels et doivent donc être tenus à distance par des policiers lourdement armés\*. Cette politique raciste ne peut pas être arrêtée par une décision de justice à elle seule. Néanmoins, une décision positive du tribunal pourrait fournir une base importante pour la poursuite du débat politique sur cette affaire et d'autres agressions policières racistes.

### **3. Chronique sur la violence du personnel de sécurité contre les fugitifs**

Depuis début novembre, une trentaine de prévenus ont dû répondre devant le tribunal régional de Siegen des abus systématiques qu'ils ont commis à l'encontre de réfugiés dans un refuge de Burbach (Rhénanie du Nord-Westphalie) en 2014. Selon l'accusation, même les infractions mineures au règlement intérieur, comme le fait de fumer dans les chambres, ont été punies arbitrairement et au mépris de l'humanité. La direction du foyer, les travailleurs sociaux et les gardiens ont enfermé pendant des jours et des jours certains résidents dans une "salle à problèmes", où ils ont été victimes de harcèlement et de mauvais traitements graves. Deux employés du gouvernement du district d'Arnsberg sont également accusés. Ils étaient conscients de l'usage illégal de la force parce que leur bureau se trouvait parfois à proximité immédiate d'une "salle à problèmes". Néanmoins, ils ne sont pas intervenus pour mettre fin aux abus. Un ancien policier de Rhénanie-Palatinat fait également partie des accusés. Il aurait été impliqué dans une attaque particulièrement brutale au cours de laquelle un jeune homme aurait perdu connaissance à la suite de coups à la tête.

Le fait que la violence brutale des services de sécurité, comme à Burbach, n'est pas un cas isolé, mais se produit systématiquement dans les camps de réfugiés, est démontré par une chronique, que nous avons compilée sur la base de la documentation web de l'Initiative Antiraciste (ARI) pour les années 2015-2017.\* La liste ne prétend pas être exhaustive. Au contraire, on peut supposer un grand champ sombre. Les fugitifs se trouvent dans une situation de dépendance à l'égard des gardes et n'osent donc souvent pas se plaindre d'inconduite et d'abus de pouvoir - ou ils sont délibérément mis sous pression par les gardes responsables pour ne pas porter plainte devant le monde extérieur. En raison d'expériences négatives, les fugitifs hésitent souvent à contacter la police. Parfois, les plaintes ne font tout simplement pas l'objet d'un suivi, ou les fugitifs qui rendent leur expérience publique sont eux-mêmes poursuivis. Même si notre enquête ne fait qu'effleurer la surface, elle révèle à quel point les abus de pouvoir, le harcèlement, l'humiliation et les agressions physiques commis par les agents de sécurité sont fréquents et systématiques et fugitifs. Cliquez ici pour la chronique.

\*La documentation de l'ARI "Bundesdeutsche Flüchtlingspolitik und ihre leödlichen Folgen" (Politique fédérale allemande des réfugiés et ses conséquences mortelles), qui remonte à 1993, couvre les événements au cours desquels des réfugiés ont été blessés ou sont morts à la suite de mesures étatiques ou d'attaques racistes de la population.

#### **4. Rapports de processus**

##### **Rien de nouveau dans le système judiciaire allemand : les fugitifs sont privés de leurs droits fondamentaux**

Augsbourg, le 7 novembre 2018 : Une cinquantaine de militants\* se sont rassemblés devant le tribunal de grande instance d'Augsbourg pour protester par solidarité et exprimer leur mécontentement face au mépris général des droits des fugitifs et de la politique des réfugiés bavarois. Parmi eux se trouvent également les deux accusés Mamadou A. et Idris M. (noms modifiés), qui restent cependant en arrière-plan. Les deux fugitifs gambiens sont accusés d'avoir rompu la paix, tous deux ont fait appel de leurs ordres de punition. Mais qu'y a-t-il derrière ces accusations ?

Dans la nuit du 14 mars, des policiers\* sont entrés par effraction dans le premier centre d'accueil de Do-nauwörth (EA) pour arrêter un fugitif en fuite de Gambie pour son expulsion. Cependant, il n'était pas dans l'entrepôt à ce moment-là. Dans leur recherche du fugitif, les agents de police\*femmes ont frappé sans discernement les portes des chambres et ont brusquement tiré les résidents\* hors de leur sommeil, déclenchant l'alarme incendie, ce qui a également poussé bon nombre d'entre eux à quitter leur chambre et à chercher la cause de la perturbation. Le rassemblement des résidents\* à l'extérieur des chambres et leur indignation compréhensible face aux mesures nocturnes ont par la suite présenté les gardiens et la police comme une menace active. La police a stigmatisé les fugitifs comme des "émeutiers" et les a accusés d'empêcher systématiquement l'expulsion de la personne recherchée.



En conséquence, les résidents\* de l'EA Donauwörth ont subi un raid brutal de la police avec environ 200 fonctionnaires\* entièrement armés, dont des chiens, dans l'après-midi du 14 mars. 32 Des réfugiés gambiens identifiés par des listes de noms douteuses ont été emprisonnés avec une brutalité massive. Deux d'entre eux ont été libérés le même jour, tandis que les 30 autres ont été détenus pendant environ deux mois. Le fait que le raid était dirigé exclusivement contre Gambier, bien que l'EA Donauwörth accueille des réfugiés de différentes nationalités, doit être interprété comme un acte évident de racisme institutionnel visant à affaiblir l'organisation communautaire des réfugiés gambiens à Donauwörth.

Comme souvent, la brutalité de la police n'est pas un problème dans les audiences des tribunaux. Le juge croit sans conteste les déclarations en partie incomplètes des policiers\* à l'intérieur et du personnel de sécurité des Maltais. Le juge n'approfondit pas non plus les méthodes douteuses qui ont permis d'identifier les volailles accusées. Il est intéressant de noter que tous les témoins\* confirment que les fugitifs n'ont pas voulu empêcher l'expulsion de la personne recherchée. La raison de ce raid massif de la police était plutôt le fait que les fugitifs avaient exprimé à plusieurs reprises leur mécontentement face aux conditions inhumaines dans le refuge ; ils avaient même essayé de quitter le pays volontairement. Cela montre clairement que la véritable "menace", que les témoins ne se lassent jamais de souligner, était le travail politique de l'organisation communautaire gambienne dans l'EA Donauwörth.

La simple présence des deux accusés sur les lieux de l'incident suffit au juge pour qu'il y ait rupture de la paix. Elle condamne les prévenus à 80 et 90 taux journaliers de 10 euros chacun. Cela correspond au niveau de pénalité des ordonnances de pénalité. Dans son raisonnement, la juge décrit les demandeurs d'asile comme des "invités" qui doivent se comporter en conséquence, son jugement appelle une "mesure préventive générale" nécessaire et emploie à plusieurs reprises le mot "gang up". Elle prive ainsi les fugitifs de leur droit à la liberté de réunion et d'expression et criminalise en principe la solidarité entre eux. Une fois de plus, il est clair que les fugitifs sont considérés par le pouvoir judiciaire comme des personnes de seconde classe.

Mais Mamadou A. et Idris M. ainsi que la communauté gambienne ne veulent pas se laisser vaincre. A. et M. ont décidé de faire appel du verdict. Mais ils ne sont pas seuls : le ministère public a également interjeté appel et souhaite obtenir une peine encore plus lourde. Nous allons vous dire ce qui va se passer ensuite.

### **Trop sensible au racisme sur le lieu de travail ?**

Le 24 octobre, la plainte d'une femme noire a été portée devant le tribunal du travail de Berlin. Julia S. (nom changé) a été réprimandée par son employeur, un exploitant de sites de rencontres, pour avoir refusé de publier un article sur "How to date a Black Woman". Le conflit a entraîné la cessation de la relation de travail. Aujourd'hui, Julia S. a intenté une action en indemnisation parce qu'elle ne pouvait plus y travailler en raison du climat raciste et des pressions exercées par ses employeurs.

Dans une déclaration impressionnante, elle a expliqué pourquoi elle avait refusé de publier un article aussi raciste et combien la perte d'un de ses emplois favoris jusqu'à l'incident était importante : "Je ne suis pas dans la rue à cause d'une attaque raciste. Mais ce que j'ai vécu dans cette entreprise n'est pas moins douloureux. Et je peux le dire parce que j'ai connu les deux. C'est même particulièrement douloureux parce que cela s'est passé sur mon lieu de travail. Ça devrait être sûr pour tout le monde, quelle que soit la couleur de la peau." Elle dit aussi : "L'entreprise[a] échoué à me protéger contre la discrimination. Au lieu de cela, à cause de mes objections, j'ai également été exposé au harcèlement de sa part. Par exemple, quand mon manager m'a dit que mon opinion ne comptait pas parce que j'étais noir."

Le juge avait clairement de la difficulté à comprendre pourquoi un tel article racialisait la sexualité des femmes noires et la demande de le publier violait le plaignant. Dès le début de l'audience, il a exprimé sa surprise d'une manière passive-agressive que la plaignante voulait travailler pour une société de rencontres en ligne, même si elle était "si sensible" dans ce domaine. Un excellent exemple de l'humiliation de la victime. De plus, l'ancien employeur et son avocat ne voulaient apparemment pas comprendre pourquoi l'article et le traitement de Julia S. sont problématiques. Ils ont expliqué qu'un juif et un musulman orthodoxe travailleraient pour la compagnie. Ce dernier refuse de faire du travail, mais ce n'est pas un problème pour le directeur général. Pour Julia S., cependant, cette possibilité n'aurait pas existé, car elle aurait toujours eu à traiter avec des articles similaires en raison de sa position professionnelle dans l'entreprise et aurait également été associée à ces articles en public avec son nom. Il y a de l'espoir qu'après des discussions, l'équipe de Julia S. s'est tenue derrière elle et a refusé de publier l'article.

Le juge a insisté pour qu'il y ait un arrangement. Pour Julia S., cependant, des excuses de la compagnie étaient une condition préalable à l'acceptation d'une entente sans jugement. Toutefois, le directeur général n'était pas disposé à le faire, car il ne voyait aucune attitude raciste en lui-même. Il a proposé sans hésitation une "prime pour charges spéciales à la fin de la relation d'affaires" de EUR 5.000. Cela montre comment les entrepreneurs tentent de se soustraire à leur responsabilité dans les comportements racistes. Julia S. a maintenant décliné l'offre. Le juge a déjà indiqué qu'il rejettera l'affaire, mais le verdict écrit est toujours en instance. Julia S. a été accompagnée et soutenue dans les procédures précédentes par le réseau anti-discrimination Berlin du TBB (ADNB) et Each One (EOTO e.V.).

### **L'incrimination ne s'arrête jamais - procédure contre les militants\* à Nuremberg le 31 mai**

Le système de justice pénale continue de sévir contre les personnes qui ont protesté résolument le 31 mai 2017 contre l'expulsion vers l'Afghanistan d'Asif N., élève d'une école professionnelle. Plusieurs militants\* ont déjà été condamnés, avec des peines allant du temps de travail et des amendes à des peines avec sursis. Un militant a également été détenu pendant des mois (Bulletin #4), un autre militant a été recherché par une enquête publique. Le ministère public a fait appel de la décision de première instance dans trois

procédures parce qu'il veut obtenir une peine encore plus lourde. D'autres procédures sont toujours en cours.

L'accusation est presque toujours de la résistance contre les agents de l'autorité - un classique lorsqu'il s'agit de justifier la violence policière illégale par la suite, de stigmatiser les activistes en tant qu'auteurs de violence et de criminaliser la protestation légitime. Le procès contre Asif doit s'ouvrir le 19 décembre - il est également accusé d'avoir résisté aux agents de l'autorité, entre autres choses.

Nous exprimons notre solidarité avec les militants\* du 31 mai et exigeons la cessation immédiate de toute procédure !